



<http://www.21eme-siecle.org/>

Le Club XXIè siècle a envoyé le texte suivant aux partis politiques républicains en commençant par le PS et l'UMP. Il attend maintenant une réponse.

Pour une charte de la diversité politique

Formé de Françaises et de Français de toutes sensibilités politiques et de toutes origines qui veulent montrer par l'exemplarité que la diversité est une chance pour la France, le *club XXIè siècle* a décidé de proposer à tous les partis politiques républicains de signer une « charte de la diversité politique ».

Sur le modèle de la charte de la diversité signée aujourd'hui par plus de 200 grandes entreprises, nous pensons qu'il est urgent que les partis politiques passent des mots aux actes et prennent des engagements tangibles avec le souci de promouvoir, à égalité de compétences et de talents, des « Français de la diversité » dont la place doit être reconnue dans tous les secteurs de notre pays.

Nous proposons aux partis politique de signer ensemble cette charte parce qu'il en va de l'unité de la République et de sa capacité à résister aux forces centrifuges qui toujours la menacent.

Voici le texte que nous leur proposons.

Charte de la diversité politique

Exposé des motifs

Une charte de la diversité politique, pour quoi faire ?

L'égalité des droits des citoyens, de tous les citoyens, est la valeur première de la République. Pourtant, nombreux sont les citoyens issus de l'immigration ou des DOM, Français à part entière, qui ne parviennent pas à accéder à une fonction politique.

Leur absence est un silence qui pèse sur notre vie démocratique et sur la vitalité de notre République.

La récente "crise des banlieues" prouve si besoin était que tous les Français, quelles que soient leurs origines, ont besoin d'avoir des représentants qui leur ressemblent. Une représentation de mauvaise qualité, ce sont des citoyens qui perdent confiance dans les institutions démocratiques et cherchent de nouvelles voies d'expression, parfois dangereuses.

En aucun cas, la violence ne peut être une solution. En aucun cas, la discrimination - volontaire ou involontaire - ne peut être tolérée.

L'inclusion de la diversité dans la représentation nationale mais aussi sa visibilité constituent les socles de la paix civile et de la légitimité de la règle de droit. Le récent réveil civique consécutif à la crise doit être relayé par une action volontariste des partis politiques.

Aujourd'hui, il en va de l'intérêt de la nation tout entière de diversifier le profil de ses élus. C'est aujourd'hui une nécessité qui fait consensus. Il est temps de passer aux actes.

Il en va de l'intérêt aussi des partis politiques puisque, aujourd'hui, les candidats d'origines diverses sont plus un atout électoral qu'un handicap.

Il ne s'agit pas de fonder des engagements politiques sur une origine. Notre action vise à lutter contre les discriminations, pas à en ajouter de nouvelles. La Charte cherche seulement à compenser de manière volontariste un certain nombre de handicaps dont souffrent de nombreux « Français de la diversité » en comptant pleinement sur la volonté et l'autorité des principaux responsables des partis politiques.

L'enjeu enfin, c'est aussi le renouvellement de la classe politique et la préparation aux responsabilités de futurs cadres de notre République.

Nos partis politiques doivent s'ouvrir à la France du XXI^e siècle pour construire dans les faits une société de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le texte de la charte

« La Charte de la diversité politique adoptée par notre parti politique a pour objet de témoigner de notre engagement au sein de notre organisation et de ses élus pour plus de diversité et une meilleure représentation démocratique.

En vertu de cette charte, nous nous engageons à :

1. Nommer un(e) élu(e) responsable de la diversité, placé(e) sous l'autorité directe du dirigeant national de notre parti politique - en charge du suivi de la politique de la diversité et de l'application de la charte de la diversité politique dans l'ensemble des activités de notre parti politique.

Ce responsable sera aussi chargé d'inclure dans le rapport d'activité du parti politique un compte-rendu de notre engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

2. Chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique à tous les échelons de notre parti politique - militants, responsables, candidats et élus – et faire de la mise en œuvre de la politique de diversité un objectif concret :

- lors de l'élection ou de la nomination des prochains responsables nationaux et locaux ;
- lors des futures échéances électorales (présidentielles, européennes, législatives, sénatoriales, régionales, cantonales, municipales) ;
- lors de la composition du prochain gouvernement et des prochains exécutifs régionaux, départementaux et municipaux.

3. Refuser les logiques de l'alibi individuel en assurant la pluralité de la représentation de la diversité, et refuser le cantonnement sectoriel en valorisant les compétences des personnes au-delà des thématiques liées à leur origine.

4. Mettre en œuvre à tous les niveaux du parti un repérage en amont des compétences des Français de la diversité, promouvoir leurs talents, anticiper les échéances électorales et partisanes pour leur constituer un capital politique légitimant pleinement leur candidature.

Nous nous engageons enfin à imposer, en tant que de besoin, ces candidatures. »

Sylvain Brouard, Hakim El Karoui, Aminata Fall, Chen Va Tieu sont administrateurs du club XXI^e siècle